

# Guide des parents

ÉTÉ 2021



**le pivot**

VOTRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

# AUTOUR DU PIVOT

39 ans de présence communautaire principalement sur le territoire de l'arrondissement de Beauport, près de 223 employés (permanents, temporaires, contractuels, saisonniers), 163 bénévoles avec plus de 15 800 heures de bénévolat annuellement. Gestionnaire de 3 bâtiments où nous accueillons des personnes de 0 à 99 ans.

## Notre mission

- Contribuer au développement social en favorisant l'inclusion et la participation des citoyens de tous les âges et de toutes les conditions
- Dynamiser le milieu de vie et favoriser le sentiment d'appartenance à notre communauté
- Être l'acteur et le véhicule privilégié du développement social de nos quartiers

## Nos objectifs

- Lutter contre la pauvreté
- Répondre aux besoins communautaires
- Accessibilité à tous
- Contribuer au développement du milieu
- Favoriser la participation citoyenne
- Prévenir et briser l'isolement
- Offrir un milieu de vie accueillant
- Favoriser l'engagement bénévole

## Notre action

- Distribution alimentaire
- Programme impôt bénévole
- Programme de répit aux parents
- Ressourcerie du Quartier (friperie, don d'équipements sportifs etc.)
- Accueil, activités et accompagnement des personnes immigrantes
- Programmes aux aînés (ateliers d'apprentissages, de connaissances et d'activités sociales)
- Programme en loisir adapté (déficience intellectuelle et/ou physique et personnes avec troubles de santé mentale)
- Programmation d'activités pour tous (peinture, yoga, mini-basket etc.)
- Grands événements de quartiers
- Programme Camps de jour été et camps spécialisés
- Halte-garderie Les Bouts D'chou 2 à 5 ans (à l'année)
- Jardin communautaire
- Et beaucoup d'autres...

## ***INFORMATIONS IMPORTANTES – COVID-19***

- ▶ Distanciation physique de 1 mètre (enfants)
- ▶ Lavage régulier des mains
- ▶ Aucune activité entre les différents groupes
- ▶ Les parents n'ont pas accès aux bâtiments
- ▶ **Prévoir le départ de votre enfant avec l'application Hophop**
- ▶ Brigade sanitaire
- ▶ Formation COVID-19 à tous les employés
- ▶ Changement des ratios:
  - ▶ 5-6 ans : 1 moniteur pour 10 jeunes
  - ▶ 7-8 ans : 1 moniteur pour 12 jeunes
  - ▶ 9-12 ans : 1 moniteur pour 15 jeunes
- ▶ Activités extérieures (sauf en cas de pluie)
- ▶ Programmation revue pour respecter les mesures sanitaires en vigueur
- ▶ L'enfant doit apporter un bac de bricolage qui restera au camp tout l'été
  - ▶ Crayons de couleur (bois et feutre)
  - ▶ Ciseaux
  - ▶ Colle
- ▶ Aucune sortie
- ▶ Aucun transport par autobus sauf pour la baignade
- ▶ Les abreuvoirs seront accessibles uniquement pour remplir les bouteilles d'eau.
- ▶ Pas de t-shirt thématique
- ▶ Formulaire de reconnaissance de risque à compléter obligatoirement (lors de l'inscription)

\* Avertissement pour les enfants qui ne respecteront pas les mesures mises en place

## ***FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME***

Le Programme Camps de jour été 2021 est un programme d'animation pour les enfants âgés de 5 à 12 ans. Il se déroule sur sept semaines, soit du 28 juin au 13 août 2021. L'horaire régulier est de 8 h à 17 h et les moniteurs dînent toujours sur les camps avec les enfants.

Les semaines qui précèdent le début des activités sont consacrées à la formation et à la planification de l'été 2021.

### **Remboursement :**

Un remboursement complet vous sera accordé si vous annulez votre inscription avant le début du Camp. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'abandon du participant une fois l'activité débutée, exépté sur présentation d'un certificat médical ou d'un déménagement à l'extérieur de la région de Québec. Des frais de 10 % sur le coût du Camp seront retenus, minimum 5 \$.

### *Objectifs généraux du Programme Camps de jour été 2021*

- ▶▶ Permettre aux enfants de pratiquer différentes activités culturelles, communautaires, physiques, sociales et scientifiques pendant la saison estivale.
- ▶▶ Fournir à l'enfant l'occasion de vivre des expériences nouvelles.
- ▶▶ Proposer des expériences qui favorisent l'esprit d'initiative et de créativité de l'enfant.
- ▶▶ Favoriser la socialisation de l'enfant.

## *LES RÈGLES DU MILIEU DE VIE*

1. Respect des autres et de soi-même.
2. Bon langage et bon comportement.
3. Participer à toutes les activités.
4. Avant de quitter la maison pour aller au Pivot, j'accroche un sourire à mes lèvres et je le garde pour la journée.

### *POLITIQUES ET PROCÉDURES*

Identifiez (nom et numéro de téléphone) tous les articles et vêtements de vos enfants :

- ◆ Sac à dos
- ◆ Serviette
- ◆ Vêtements
- ◆ Bacs de matériel
- ◆ Autres

Tous les jours, l'enfant doit obligatoirement apporter :

- ◆ **Dîner froid (aucun micro-ondes ni réfrigérateur ne seront à leur disposition)**
- ◆ 2 collations santé
- ◆ Maillot de bain
- ◆ Serviette
- ◆ Crème solaire (en appliquer avant de partir de la maison) \*\*\*
- ◆ Espadrilles, chapeau ou casquette.
- ◆ Il est recommandé d'apporter un T-shirt de rechange.

\*Ne pas porter de camisoles à bretelles « spaghetti » et des sandales. Toujours porter un T-shirt d'une longueur raisonnable. Il est interdit d'apporter de l'argent.

\*\* Le Pivot se dégage de toute responsabilité en ce qui a trait à la perte et au vol d'objets personnels.

\*\*\* La crème solaire doit être en tube et non en vaporisateur. Il sera interdit de partager la crème solaire entre les enfants

N.B.: Les moniteurs dînent toujours avec les enfants.

### *DÉPART DU CAMP DE JOUR*

**Application à utiliser de façon volontaire :** concernant le départ des enfants et comme l'accès aux différents bâtiments n'est pas permis, nous utiliserons l'application HopHop (comme plusieurs services de garde scolaire). Vous serez donc en mesure de nous indiquer les heures de départ de votre enfant. Vous devez inscrire votre enfant sur l'application pour utiliser ce processus. Visitez le lien suivant pour plus de détails : <http://www.hophop.ca>.

## ***POUR UN BON FONCTIONNEMENT***

- ◆ Pour être admissible à un **relevé 24** (impôt), le ou les parent(s), responsable(s) de l'enfant, se doit (doivent) de fournir un numéro d'assurance sociale lors de l'inscription, selon les exigences du ministère du Revenu. En février 2022, vous recevrez un courriel vous indiquant que votre relevé 24 est disponible dans votre compte familial sur le site **amilia.com**. **Les relevés 24 seront uniquement produits au nom du parent payeur. Aucune modification ne sera possible après le 31 janvier 2022.**
- ◆ **Assurances** : il serait souhaitable et prudent de vous munir d'une police d'assurance personnelle et familiale.
- ◆ **Ponctualité** : toujours prendre connaissance de la programmation pour la semaine.
- ◆ Il est fortement recommandé de garder un **enfant malade** et/ou **contagieux** à la maison.
- ◆ Seules les **vestes de flottaison individuelles (VFI)** sont permises à la piscine. Aucun autre objet flottant (Swimm-Aids, ballon de taille) n'est toléré.
- ◆ Nous ne laissons jamais partir votre enfant sur les heures du Camp, à moins d'avoir un **billet des parents** ou un **téléphone**.
- ◆ Les enfants doivent arriver déjà enduits de **crème solaire** le matin afin de prévenir les effets de la chaleur accablante et des rayons ultraviolets.
- ◆ Si vous acceptez que votre enfant aille chez un ami après le camp, nous devons avoir un **billet signé** de votre part.
- ◆ Les enfants doivent respecter les locaux, le matériel, l'environnement et garder les endroits propres.
- ◆ Si le jeune, de par sa négligence, **brise un équipement** ou **blesse une personne**, le parent devra s'attendre à différentes conséquences (facture, services communautaires, poursuites, etc.).
- ◆ **Le Pivot ne se tient pas responsable** des enfants avant et après les heures régulières des Camps de jour
- ◆ Le Pivot s'est doté de plusieurs politiques telle la politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'abus sexuel.

## ***POUR UN BON FONCTIONNEMENT (suite...)***

- ◆ Votre enfant ne peut arriver sur le site avant l'heure du début des Camps de jour, car aucun employé ne sera sur place.
- ◆ Pour des raisons de santé, **l'accès aux animaux est strictement interdit** aux Camps.
- ◆ Il est interdit d'apporter des **arachides**, des **noix** ou du **beurre d'arachide**, car plusieurs enfants sont **allergiques**.
- ◆ **Allergies** : l'enfant utilisant un **auto-injecteur EpiPen** doit l'avoir en sa possession en tout temps. Aucun employé du Pivot ne prendra la responsabilité de conserver l'auto-injecteur EpiPen de l'enfant, et ce, pour la sécurité de ce dernier. Il est donc conseillé aux parents de bien sensibiliser l'enfant à l'importance de l'avoir toujours avec lui.
- ◆ Il est **interdit de fumer** dans les centres communautaires de même que dans les écoles.
- ◆ Toujours vérifier les **feuilles d'information** que les enfants rapporteront à la maison.
- ◆ Lors de mauvaise conduite, un enfant peut être retiré du camp et d'une sortie et il devra rester à la maison. Vous serez avisé au minimum 24 heures à l'avance.

### **DIRECTIVES CONCERNANT L'ACCÈS AUX PISCINES EXTÉRIEURES POUR LES JEUNES DU PROGRAMME CAMPS DE JOUR**

- Si le camp n'a pas accès à une piscine, les enfants auront accès à un jeu d'eau pour se rafraîchir.
- Pour les camps où il y aura une période de baignade en piscine, les enfants devraient y accéder 2 à 3 fois par semaine.
- Tous les enfants des Camps de jour doivent être accompagnés de leurs moniteurs lorsqu'ils se présentent dans les piscines extérieures.
- À la première visite à la piscine, les jeunes doivent rencontrer le personnel sauveteur pour l'explication de la réglementation de la piscine.
- Tous les enfants de 8 ans et moins devront obligatoirement porter une veste de flottaison
- Tous les enfants identifiés d'un bracelet de couleur rouge doivent obligatoirement porter une veste de flottaison adaptée à l'enfant. Le bracelet et la veste de flottaison seront remis par l'arrondissement. Toutes les vestes de flottaison seront désinfectées après chaque utilisation.

## DIRECTIVES CONCERNANT L'ACCÈS AUX PISCINES EXTÉ- RIEURES POUR LES JEUNES DU PROGRAMME CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2021 (suite...)

- Tous les non-nageurs et les débutants doivent s'exécuter dans la zone peu profonde.
- Il est obligatoire de porter un maillot de bain décent et un casque de bain.
- Il est défendu de cracher, d'uriner, de se moucher ou de polluer l'eau de la piscine.
- Il est défendu de sauter, de courir, de se tirailler, de pousser ou de blasphémer dans la piscine ou sur la promenade.
- Il est défendu d'apporter de la nourriture, des breuvages, de la gomme à mâcher ou des contenants en verre dans l'enceinte de la piscine ou au vestiaire.
- Toute personne ayant une maladie apparente de la peau, une infection quelconque, une grippe ou portant un pansement sera admise à la piscine sous conditions.
- Lancer de l'eau sous toutes ses formes est strictement interdit dans tous les locaux.
- Le matériel de premiers soins est utilisé uniquement par le personnel de surveillance en cas d'urgence.
- Les chaises de sauveteurs sont réservées exclusivement au personnel de surveillance.
- Les échelles doivent servir uniquement pour monter et descendre dans la piscine.
- Les câbles de sécurité servent à délimiter différentes zones. Il est interdit de s'y asseoir ou de s'y suspendre.
- Toute personne trouvée coupable de voie de fait, d'acte indécent ou de vandalisme s'expose à des poursuites judiciaires.
- Le personnel de surveillance peut expulser toute personne enfreignant les règlements.
- Les enfants qui ne savent pas nager devront obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle (VFI).



## ***PROGRAMME PRÉVENTION INTERVENTION***

Le Pivot offre un programme de prévention et d'intervention pour vous et vos enfants avec l'objectif principal d'offrir du soutien aux enfants fréquentant le Camp de jour et à leurs parents afin de rendre l'expérience agréable pour tous.

### **Description du programme :**

- ▶ Information sur les ressources disponibles dans la communauté.
- ▶ Aide à l'intégration des enfants qui ont du mal à s'adapter à la vie de groupe.
- ▶ Support aux enfants présentant des difficultés d'ordre physique, intellectuel et/ou comportemental.
- ▶ Soutien quotidien au travail des moniteurs.

### **À qui s'adresse ce programme?**

À toutes les familles dont un enfant fréquente les Camps de jour du Pivot.

### **Qui est impliqué dans ce programme?**

Les intervenants responsables du projet travailleront en collaboration avec différents partenaires de la communauté, principalement le CIUSSS de la Capitale-Nationale, secteur Orléans, le CRDI de Québec, l'IRD PQ et la ville de Québec.

## ***PROCÉDURES EN CAS DE MANQUEMENT, PAR UN ENFANT, AUX DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS du Programme Camps de jour été du Pivot***

Le personnel du Pivot se réserve le droit d'outrepasser l'ordre de ces procédures selon la gravité de l'acte ou du comportement de l'enfant.

### **Étape 1**

Première intervention verbale du moniteur auprès de l'enfant. Elle doit être consignée par écrit. Le moniteur, en collaboration avec l'intervenant social, doit aviser les parents qu'au prochain manquement, l'enfant recevra une sanction.

# ***PROCÉDURES EN CAS DE MANQUEMENT, PAR UN ENFANT, AUX DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS du Programme Camps de jour été du Pivot ( suite...)***

## **Étape 2**

Il est important de souligner que cette étape-ci peut être enclenchée immédiatement après un deuxième manquement pour le même motif que le premier ou pour tout autre.

Advenant la non-résolution du problème, l'enfant est référé à l'intervenant social. Lors de la rencontre, une sanction est remise à l'enfant où l'on y explique l'événement. Cette règle doit être produite en concertation avec l'enfant et l'intervenant social. Le parent doit en prendre connaissance et la signer. L'enfant a la responsabilité de la présenter aux responsables à son retour le lendemain. Cette procédure est conditionnelle au retour de l'enfant aux activités du Programme Camps de jour été du Pivot. De plus, l'intervenant social communique avec le parent par téléphone afin de s'assurer d'un bon suivi de la situation.

## **Étape 3**

Si la situation persiste ou une autre situation survient, **l'enfant est retiré du Programme Camps de jour du Pivot pour une période de 24 heures.** Celle-ci s'applique la journée suivante, et ce, même si une sortie était prévue. L'intervenant social contacte le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant et pour lui signifier la situation. **Un avis écrit de retrait** décrivant l'événement est émis. Le parent doit en prendre connaissance et le signer. L'enfant a la responsabilité de le présenter à l'intervenant social à son retour.

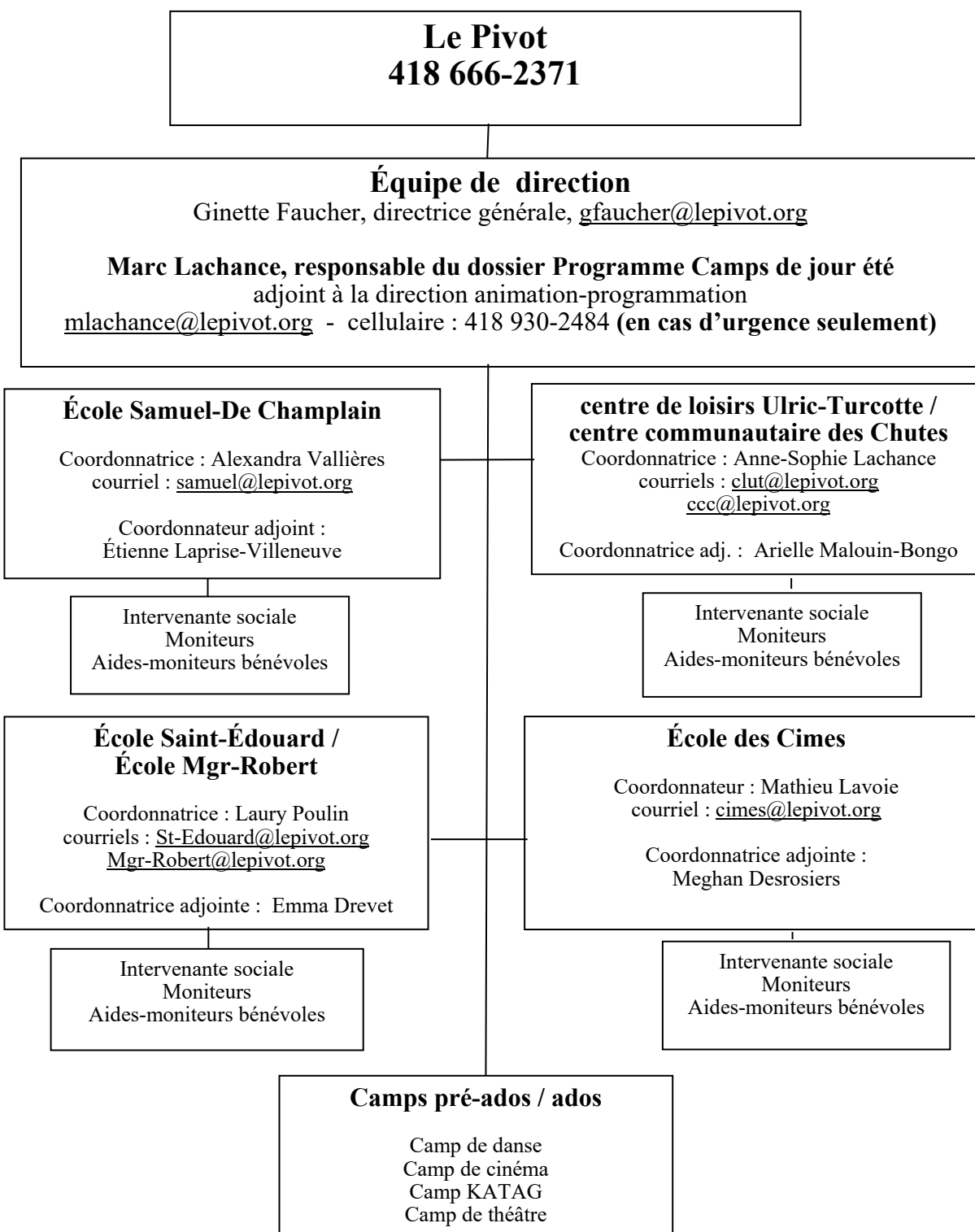
## **Étape 4**

Si la situation ou une autre situation persiste, **l'enfant est retiré du Programme Camps de jour du Pivot pour une période de 48 heures.** Cette période s'applique aux deux jours ouvrables suivants, et ce, même si une sortie était prévue. L'intervenant social joint le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant et pour lui signifier la situation. **Un avis écrit de retrait** décrivant l'événement est émis. Le parent doit en prendre connaissance et le signer. L'enfant a la responsabilité de le présenter à l'intervenant social à son retour.

## **Étape 5**

Dans le cas où le comportement de l'enfant ne répond toujours pas aux règlements fixés par l'équipe du Programme Camps de jour été du Pivot, nous serons dans l'obligation de **retirer l'enfant de façon définitive du programme.** Il n'y aura aucune possibilité de le réintégrer pour l'été en cours. L'intervenant social communique avec le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant et pour lui signifier la situation. **Un avis écrit de retrait définitif** décrivant l'événement est émis et **entre en vigueur dès le moment de sa signification.** Le parent doit en prendre connaissance et le signer. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

## ORGANIGRAMME DU PROGRAMME CAMPS DE JOUR – ÉTÉ 2021



**N.B. Pour rejoindre les équipes de coordination des camps, vous devez envoyer un courriel à l'adresse de votre camp.**

### Code de couleur des vestes :

- coordonnateur : bleu
- coordonnateur adjoint : bourgogne
- intervenant social : orange
- moniteur : jaune
- accompagnateur : mauve
- aide-moniteur bénévole : vert

## *HALTE-GARDERIE*

Il n'y a pas de halte-garderie dû à la COVID-19.

## *MES PREMIERS JEUX*

Le concept de « Mes premiers jeux », développé par Sports-Québec, a vu le jour en 2002. C'est l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale qui coordonne cette activité. Ce projet a pour objectif principal l'apprentissage d'un nouveau sport par le plaisir.

Pour l'été 2021, les sports expérimentés par les jeunes de nos Camps de jour seront **l'ultimate frisebee, l'escrime, triathlon, waterpolo, rugby et boxe olympique**. Chacun des Camps aura la chance de faire au moins un des sports énumérés ci-haut.

## *ÉVALUATION*

Vous serez sollicités, à la sixième semaine du Programme Camps de jour été 2021, pour nous faire part de votre évaluation.

# *FORMATION DU PERSONNEL*

Trois types de formation pour notre personnel cet été :

- ▶ Spécial COVID-19
- ▶ Secouriste (RCR)
- ▶ DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

Cette formation a été élaborée par les organisations nationales de loisir, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), afin de créer une formation unique qui établit un standard collectif en formation à l'animation et qui permet de répondre aux exigences croissantes des enfants et de leur famille. Le DAFA comprend une formation théorique de 33 heures et un stage pratique de 35 heures.

Le DAFA est une certification qui permet à son titulaire d'assumer les responsabilités relatives à l'animation d'activités de loisir s'adressant aux jeunes de 5 à 17 ans. Cette formation vise à assurer la sécurité et la qualité de l'expérience de loisir vécue par les participants.

Voici l'ensemble du contenu de la formation théorique (33 heures) :

- Le monde du loisir
- Les principes d'une communication efficace
- Le travail d'équipe
- La connaissance des caractéristiques et des besoins des enfants et des adolescents
- Les enfants ne sont pas tous semblables
- L'intervention dans un groupe
- Les saines habitudes de vie et le développement psychomoteur
- Les techniques d'animation
- Les intentions de l'animation
- Les thématiques
- Les rassemblements, les jeux et les chants
- L'intégrité, l'éthique et la sécurité
- L'attitude et l'éthique du moniteur
- La sécurité, la prévention et la gestion des risques
- Les aspects légaux de la fonction de moniteur
- Les premiers soins

S'ajoute à cela, un stage pratique de 35 heures en animation supervisé par un Cadre formateur, qui lui, est supervisé par un Maître formateur.

# Nos sites d'animation



**centre de loisirs Ulric-Turcotte**  
35, rue Vachon  
G1C 2V3



**Centre communautaire des Chutes**  
4551, boul. Sainte-Anne  
G1C 2H8



**école Samuel-De Champlain**  
2740, ave Saint-David  
G1E 4K7



**école de l'Harmonie (Saint-Édouard)**  
15, rue Saint-Edmond  
G1E 5C8



**école de l'Harmonie (Monseigneur-Robert)**  
769, ave de l'Éducation  
G1E 1J2



**école des Cimes**  
250 rue Cambert  
G1B 3R8

**Centre  
administratif**

**centre communautaire des Chutes**  
4551, boul. Sainte-Anne  
(418) 666-2371—[info@lepivot.org](mailto:info@lepivot.org)